



Révélation dans le Canard Enchaîné de ce jour

Ministre de l'Agriculture et filière foie gras : petits arrangements entre amis...

En 1999, la France s'est engagée auprès du Conseil de l'Europe à interdire l'utilisation des cages individuelles pour le gavage des canards. Cette interdiction devait prendre effet au 1^{er} janvier 2005 pour les nouvelles installations et au 1^{er} janvier 2011 pour toutes les exploitations.

Comme le révèle un article en page 5 du Canard Enchaîné de ce jour, Dominique Bussereau a autorisé secrètement et en violation de ses obligations européennes la poursuite de l'utilisation des cages.

Dans une simple lettre adressée le 3 juin dernier au président du CIFOG (interprofessionnelle du foie gras) et dont une copie est tombée fortuitement entre les mains de Stopgavage, le ministre de l'Agriculture Dominique Bussereau annonce :

« J'accueille favorablement votre demande de report de cinq ans des échéances initialement prévues [pour l'interdiction des cages individuelles], passant donc respectivement au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2015 ».

Le texte intégral de cette lettre du ministre est publié sur www.stopgavage.com

Pourquoi cette discrétion ? Un courrier électronique interne émanant d'un responsable de service du ministère précise :

« Le cabinet souhaitait répondre "discrètement" au CIFOG par lettre plutôt que par un texte réglementaire ou par 1 note de service pour éviter de remettre le sujet sur la place publique. »

Effectivement, le ministre prend note, dans sa lettre au CIFOG, de l'existence

« d'une certaine pression sociale et médiatique sensible à la protection animale, qui s'exprime au plan national, communautaire mais aussi international ».

Celle-ci a été doublement méprisée : dans la décision prise, et dans la volonté d'en tenir à l'écart le public.

Les conditions de détention de 130 millions de canards réglées par une décision arbitraire contraire aux engagements de la France auprès du Conseil de l'Europe.

Actuellement, en France, chaque année, plus de 30 millions de canards¹ sont gavés pour produire du foie gras. Plus de 87% d'entre eux² sont cloîtrés dans des cages qui leur interdisent d'effectuer même les mouvements les plus élémentaires. Cet état de fait contrevient aux exigences énoncées par le Comité Permanent de la Convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages, qui stipule

¹ Commission Palmipèdes à foie gras du 24/05/2005 de l'Ofival.

² « Ce type de logement [cage individuelle] s'est largement répandu, et représentait en 2000 plus de 87% des places de gavage, contre 12% pour les parcs collectifs, et 1% pour les cages collectives selon une étude réalisée par le CIFOG » (Étude « Contexte, structure et perspectives d'évolution du secteur français du foie gras - étude réalisée par l'ITAVI et le CIFOG pour le compte de l'OFIVAL, juin 2003 », p. 20. Disponible sur <http://www.ofival.fr/publications/cahier/palm/Avic-pub.htm>.)

dans sa recommandation du 22 juin 1999 que³ :

Les systèmes d'hébergement pour les canards doivent permettre aux oiseaux de:

- se tenir debout dans une posture normale,
- se retourner sans difficultés,
- déféquer en effectuant des mouvements normaux,
- battre des ailes,
- effectuer des mouvements normaux de lissage de plumes,
- interagir normalement avec d'autres individus,
- accomplir les mouvements normaux liés à la prise d'aliments et d'eau.

Le Comité Permanent de la Convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages est un organisme auquel la France adhère et participe⁴. Ses décisions - « recommandations » - sont contraignantes. **Sa recommandation du 22 juin 1999 implique l'interdiction des cages individuelles pour le gavage des canards.**

Cette recommandation accorde des délais pour la mise en conformité avec ses exigences : interdiction des cages individuelles pour les nouvelles installations à partir du 1^{er} janvier 2005 et pour toutes les installations à partir du 1^{er} janvier 2011. La France a le choix de le faire par un texte réglementaire ou par voie administrative. Elle a choisi, **dans le mépris de ses obligations légales internationales, de l'information des citoyens français et de la souffrance endurée par 130 millions d'animaux,** de faire allégeance à la filière agroalimentaire du foie gras et de condamner ces millions d'animaux à la cage de batterie.

La filière du foie gras disposait de 5 ans pour se préparer à l'interdiction

Le ministre affirme dans sa lettre au CIFOG :

« je comprends les difficultés que [les dispositions européennes interdisant les cages individuelles] peuvent représenter pour les producteurs de foie gras français ».

Dominique Bussereau semble ignorer que la filière a disposé de plus de 5 ans pour se préparer à cette interdiction, comme le précisait le ministère lui-même en 1999 en réponse à un député du Gers⁵ :

« Les dispositions contenues dans la recommandation sur les canards prévoient que les animaux disposent de l'espace suffisant à l'expression de leur comportement. Ces mesures entraînent des modifications des conditions d'élevage existantes. Des délais d'adaptation sont prévus et laissent aux producteurs le temps nécessaire à la mise en place de ces mesures. Les négociations menées pendant quatre années, au sein du comité permanent du Conseil de l'Europe, ont permis de trouver une solution qui satisfasse les protecteurs des animaux et prenne en compte une filière qui fait vivre 15 000 producteurs-éleveurs ».

Le CIFOG porte la responsabilité du fait que cette période n'a pas été utilisée pour aider les producteurs à se préparer à cette nouvelle réglementation. Comme le rappelle la revue professionnelle *Réussir Aviculture* :

*« Après avoir dépensé plus d'un million d'euros pour faire réaliser des recherches scientifiques et **s'être battu bec et ongles contre la recommandation, le Cifog change de stratégie.** [...] l'interprofession demande un délai supplémentaire de cinq*

³ « Recommandation concernant les canards de Barbarie et les hybrides de canards de Barbarie et de canards domestiques », Comité Permanent de la Convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages, 22 juin 1999. Texte et références sur <http://stopgavage.com/recommandation.php>.

⁴ Voir sur le site du Conseil de l'Europe, <http://www.coe.int/>. Lien direct pour le Comité permanent : <http://tinyurl.com/7v8f9>.

⁵ Question écrite au gouvernement n°29534 (11^e législature) du député Yvon Montané, publiée au *Journal Officiel* du 9 août 1999. Textes disponibles en <http://www.questions.assemblee-nationale.fr/>.

ans⁶ ».

Cet attachement du CIFOG pour la cage individuelle peut d'autant plus étonner qu'elle aggrave l'image négative de la production de foie gras, ainsi que l'indique un rapport du CIFOG lui-même :

*« Nos deux séances montrent la sensibilité spontanée du public à l'égard de **la cage individuelle, symbole de l'univers concentrationnaire de plus en plus rejeté pour la poule pondeuse** (l'image du foie gras, produit d'exception, doit absolument s'écarter de l'univers banalisé de l'œuf de consommation⁷) ».*

Mais si le CIFOG est si attaché à l'utilisation des cages individuelles, c'est tout simplement parce que les canards se débattent pour échapper au gavage, et qu'il est donc plus facile de les gaver dans une cage où il leur est impossible de bouger.

Initiative citoyenne pour l'abolition du gavage
contact@stopgavage.com

www.stopgavage.com

Sébastien Arzac 06 26 27 54 66

Antoine Comiti 06 03 83 96 24

David Olivier 06 77 02 29 53



Canards gavés en cages (87% de la production française de foie gras). En période de gavage, ces animaux restent 24 heures sur 24 dans ces cages qui permettent de les saisir plus facilement. Image vidéo, Gers, avril 2004, © www.stopgavage.com⁸.

⁶ *Réussir Aviculture*, septembre 2004, p. 5.

⁷ Rapport « Contexte, structure et perspectives d'évolution du secteur français du foie gras - Étude réalisée par l'ITAVI et le CIFOG pour le compte de l'OFIVAL - Rapport final - Mai 2003 ».

⁸ Vidéo téléchargeable sur <http://stopgavage.com/igp/video.php>. D'autres vidéos et photos sont disponibles sur le même site, ou auprès de contact@stopgavage.com.